

M A I R I E

DE

SAINT-GENEST-MALIFAU

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Télécopieur : 04 77 51 26 71

ARRETE 2023-67

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion des manifestations organisées sur la place de l'Eglise par l'ACCA et la Classe 2024, le samedi 26 août 2023.

A R R E T E :**Article 1^{er} : *Circulation***

La circulation de tous véhicules sera interdite dans les deux sens rue Jeanne d'Arc et rue de l'Eglise **du samedi 26 août 2023 à 8 h 00 au dimanche 27 août 2023 à 5 h 00.**

Stationnement

Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la Place de l'Eglise **du samedi 26 août 2023 à 8 h 00 au dimanche 27 août 2023 à 5 h 00** sur le parking de l'Eglise.

Article 2 : Des barrières, mobiliers de protection et une signalisation adéquate seront mis en place par les services techniques et maintenues pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : Monsieur le responsable des services techniques et Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU, le 25 août 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

